

## I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

**SIRIS**

Chartered accountants, Auditors & Consultants



MEMBER OF THE  
**FORUM OF FIRMS**

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris  
Siège : 103 rue de Miromesnil | 75008 PARIS | Tél : + 33 1 53 20 32 32 | [www.ecovis.fr](http://www.ecovis.fr)  
S.A.R.L. au capital de 800 000 Euros | SIRET : 449 272 392 00043 | APE : 6920Z | TVA : FR 5444927239200027

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.  
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.

ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International® network of firms.  
ECOVIS International® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

## I4CE – INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

Association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901  
10, rue Penthièvre  
75008 Paris

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de l'association I4CE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association I4CE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2022

SIRIS S.A.R.L.  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Emmanuel Magnier  
Associé



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	145 474	79 553	65 922	6 288
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 821		28 821	40 842
<b>Total I</b>	<b>174 295</b>	<b>79 553</b>	<b>94 743</b>	<b>47 130</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 838 640	6 000	2 832 640	3 765 979
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	9 530		9 530	8 278
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 328 305		2 328 305	715 274
Charges constatées d'avance	11 560		11 560	23 519
<b>Total II</b>	<b>5 188 035</b>	<b>6 000</b>	<b>5 182 035</b>	<b>4 513 049</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (II)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 362 330</b>	<b>85 553</b>	<b>5 276 777</b>	<b>4 560 178</b>

## Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>533 840</b>	<b>533 840</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	533 840	533 840
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>	<b>1 210 534</b>	<b>830 467</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 210 534	830 467
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	191 595	380 067
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>1 935 969</b>	<b>1 744 374</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>1 935 969</b>	<b>1 744 374</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 241 321	589 742
<b>Total II</b>	<b>1 241 321</b>	<b>589 742</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		104 260
Provisions pour charges	119 111	
<b>Total III</b>	<b>119 111</b>	<b>104 260</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	399	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 069	99 088
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	712 782	532 314
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		5 500
Produits constatés d'avance	1 186 125	1 484 900
<b>Total IV</b>	<b>1 980 376</b>	<b>2 121 802</b>
Ecart de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 276 777</b>	<b>4 560 178</b>



## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	144 914	124 150
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	33 383	23 585
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 321 456	2 542 486
Contributions financières	765 063	631 302
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	17 166	4 088
Utilisation des fonds dédiés	330 301	308 673
Autres produits	1 120	5 315
Total I	4 613 403	3 639 599
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	536 268	533 101
Impôts, taxes et versements assimilés	221 445	173 714
Salaires et traitements	1 651 920	1 399 709
Charges sociales	962 346	804 759
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 017	1 596
Dotations aux provisions	14 851	
Reports en fonds dédiés	981 880	320 185
Autres charges	20 082	1 469
Total II	4 396 809	3 234 533
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>216 594</b>	<b>405 067</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		

**Compte de résultat**

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>216 595</b>	<b>405 067</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	25 000	25 000
Total des produits (I+III+V)	4 613 403	3 639 599
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 421 808	3 259 532
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>191 595</b>	<b>380 067</b>

I4CE  
30 rue de Fleurus  
75006 PARIS

**COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06**  
**au 31 décembre 2021**



Caderas  
Martin



## Sommaire

Bilan	3
Compte de résultat	6
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	15
Notes sur le compte de résultat	23
Autres informations	24



**Comptes annuels**





**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : I4CE

Objet social : I4CE regroupe des membres qui s'engagent à entreprendre en commun les actions nécessaires à la mise en place à la diffusion ou au soutien de projets de recherche sur « l'économie du climat et de la transition énergétique et écologique », issue des dispositifs de régulation, outils économiques et financiers, instruments de marché et autres démarches contribuant à la transition énergétique et écologique et visant la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences.

Nature et périmètre des activités : Dans le cadre des recherches décrits dans l'objet social, l'association pourra organiser des conférences, des ateliers et d'autres modalités de travail et d'échanges, produire des études et travaux qui pourront faire l'objet de publications. financer des travaux de recherche, assurer la diffusion de recherches ou de données, et développer différentes formes de communication, d'outils de travail collaboratif et de diffusion, y compris sous forme de supports internet, électroniques ou autres. L'association pourra ainsi être amenée à vendre à titre accessoire des prestations intellectuelles sous forme écrites ou orales entrant dans le cadre de son objet ou susceptibles de contribuer à sa réalisation.

Moyens mis en œuvre : Les moyens d'action de l'association sont notamment: la production et la publication d'études, l'organisation d'ateliers, de réunions de travail ou de conférences, le financement de travaux de recherche, le développement de dispositifs de communication et de diffusion et plus généralement la mise en place de toute initiative pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de l'association;

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 5 276 777 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 191 595 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31 mars 2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Provisions pour indemnité de départ à la retraite

La société constate ses engagements retraite sous forme de provision. Les droits acquis au 31 décembre 2021 s'élèvent à 119 112 euros. Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu correspond au taux IBOXX Corporate AA.

Les paramètres retenus sont :

- taux d'actualisation : 1,57 %
- profil de revalorisation des salaires : 1,5 %
- taux de mortalité : INSEE 2021

## Faits caractéristiques

L'année 2021 a été marquée par plusieurs moments forts pour I4CE :

- Reporting Climat : une nouvelle étape est franchie. Pour mobiliser le monde de la finance dans la lutte contre les changements climatiques, la France lançait en 2015 une obligation de "reporting climat" demandant aux plus grands investisseurs d'expliquer ce qu'ils font pour le climat. Cette initiative pionnière a été rapidement suivie par d'autres pays mais le bilan des premières années de reporting a été décevant, comme en témoigne la mauvaise qualité des informations publiées par la plupart des investisseurs.

Pour remédier à cela, I4CE a proposé d'imposer des critères de qualité minimum sur les méthodologies utilisées par les investisseurs pour mesurer leur exposition aux risques climatiques ou leur contribution aux objectifs de l'Accord de Paris. C'est l'approche qui a été retenue en 2021 par la France, dans le décret d'application de sa nouvelle loi sur le reporting des investisseurs.

- Réglementation financière : La Commission européenne a publié en juillet 2021 sa nouvelle stratégie finance durable. Et la bonne nouvelle est que cette stratégie ne s'intéresse plus exclusivement à la finance durable ! Elle ne cherche plus seulement à promouvoir cette « niche », à encadrer les acteurs et les produits financiers qui désirent concilier performance économique et protection du climat ; c'est bien toute la finance que la Commission souhaite mieux réglementer pour qu'elle prenne en compte le défi climatique.

La Commission a été à l'écoute des propositions de nombreux experts allant dans ce sens, et notamment de celles qu'I4CE a publié début 2021 : formation des conseillers financiers, clarification du devoir fiduciaire, transparence des agences de notation extra-financière... Des propositions qui cherchent tout autant à assurer la stabilité financière et le bon fonctionnement des marchés qu'à accélérer le financement de la transition bas carbone.

- Alignement : Les institutions financières ont désormais leur boîte à outils. Les banques de développement ont consacré beaucoup d'efforts à la "finance climat" : elles ont fortement augmenté leur soutien aux activités ayant des co-bénéfices directs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'adaptation au changement climatique. Mais depuis l'Accord de Paris, et suite aux engagements de nombre d'entre elles à « s'aligner » avec les objectifs de cet Accord, elles doivent aller plus loin ! Elles doivent s'assurer que toutes les activités qu'elles financent n'entravent pas la réalisation des objectifs climatiques.

Pour les aider concrètement à s'aligner, I4CE a lancé avec NewClimate Institute une "boîte à outils". Développée initialement pour l'International Development Finance Club et ses 26 banques de développement du monde entier, elle est disponible gratuitement pour toutes les institutions financières.

- EVALUATION CLIMAT DES BUDGETS : Les collectivités locales peuvent aussi s'y mettre. Le gouvernement français a, pour la première fois, publié en octobre 2020, en même temps que son projet de budget, une évaluation environnementale de ce budget. Ce « budget vert » officiel est une grande satisfaction pour I4CE, qui n'a eu de cesse de demander à l'Etat de développer ce nouvel outil de transparence et de pilotage de l'action publique. L'Institut avait même réalisé sa propre évaluation climat du budget de l'Etat.

Après l'Etat, ce sont désormais les collectivités territoriales qui peuvent évaluer leurs budgets sous le prisme du climat. I4CE a publié la première méthodologie d'évaluation des budgets locaux, construite avec de nombreux partenaires et testée par plusieurs grandes villes et métropoles. Cette méthodologie est mise gratuitement à disposition de toutes les collectivités, pour les aider à questionner leurs dépenses et à les aligner avec leur ambition pour le climat.

- Contrats de plan Etat - Régions : 40 milliards d'euros ! C'est la somme négociée entre l'Etat et les Régions dans le cadre de la nouvelle génération des « Contrats de Plan Etat-Régions ». Ces CPER vont définir les priorités d'investissement public dans les territoires jusqu'en 2027 : il est donc impératif qu'ils soient cohérents avec l'ambition de la France pour le climat et qu'ils permettent aux territoires et à leurs habitants de relever le défi du changement climatique.

C'est pourquoi I4CE a souhaité attirer l'attention sur ces Contrats trop souvent méconnus. Ses différentes analyses ont mis en lumière leur caractère déterminant pour le climat et les faiblesses des projets de CPER en cours de négociation, et lui ont permis d'interpeller l'Etat et les Régions. Si les nouveaux CPER vont connaître quelques améliorations par rapport aux précédents, des points noirs subsistent à commencer par la faible prise en compte du défi de l'adaptation.

- Plan de relance : Depuis le début de la crise sanitaire, les experts d'I4CE ont multiplié les analyses et les propositions pour combiner relance économique et protection du climat. Ils ont notamment chiffré les financements publics nécessaires pour que la France rattrape son retard dans la rénovation énergétique des bâtiments, la mobilité propre et la production d'énergie bas-carbone. S'ils ont été satisfaits de voir que les montants alloués à ces secteurs par le plan de relance français correspondent, dans les grandes lignes, à leurs estimations, ils ont néanmoins tout de suite posé la question : et après ?

Les milliards du plan de relance pour le climat arriveront en effet à échéance en 2022, et les besoins de financement public n'auront pas disparu d'ici là : ils devraient même fortement augmenter. C'est pourquoi I4CE a continué à publier des analyses pour aider les décideurs publics d'aujourd'hui à anticiper l'après 2022, et les futurs candidats à l'élection présidentielle à préparer leur budget pour le climat.

## Faits caractéristiques

- Adaptation : L'actualité nous le rappelle chaque été et c'est désormais une évidence : la France va devoir s'adapter aux conséquences inéluctables du changement climatique. Consacre-t-elle suffisamment de moyens humains et d'argent public à ce défi ? Pour répondre à cette question, encore faut-il bien comprendre là où les dépenses publiques sont nécessaires, le niveau de ces besoins et les montants alloués pour le moment. Mais tout cela est flou, et les parlementaires sont les premiers à s'en plaindre.

Il faut clarifier cela et c'est ce qu'I4CE a commencé à faire ces 12 derniers mois. Un travail pionnier et de longue haleine que l'Institut va poursuivre afin que l'Etat, les collectivités locales et tous les acteurs publics compétents disposent des moyens - et en particulier des moyens humains - indispensables pour faire face aux événements climatiques extrêmes et relever le défi de l'adaptation.

- Label bas carbone : Des entreprises, des collectivités locales et même des particuliers sont prêts à financer des agriculteurs et des forestiers qui réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre ou stockent du carbone dans les sols. Mais pour financer de tels projets, elles ont besoin de garanties sur leur qualité. C'est pourquoi I4CE, avec de nombreux partenaires, a posé les bases d'un cadre de certification carbone qui a été officiellement adopté par la France pour devenir le « label bas carbone ».

I4CE accompagne le développement de ce label et, s'il est encore jeune, il s'est beaucoup développé ces 12 derniers mois. Plus de 100 projets forestiers ont été labellisés, ainsi qu'un projet collectif regroupant 300 éleveurs. 600 autres éleveurs devraient bientôt suivre ! Ces succès vont de pair avec l'émergence de critiques qui permettent au label de continuer à s'améliorer.

- Financement de la transition : I4CE exporte ses méthodes à l'international. Ces dernières années, I4CE a développé et contribué à développer des outils comme le « Panorama des financements climat » ou le « Budget Vert », qui donnent à voir comment la transition bas carbone est financée aujourd'hui et comment elle pourrait se financer demain et qui permettent de mieux piloter l'action publique et de la rendre plus transparente.

Ces outils ont fait leur preuve en France, notamment à l'occasion de l'élaboration du plan de relance français, et c'est pourquoi I4CE participe à leur diffusion internationale, aide des acteurs d'autres pays à les adapter à leur contexte national et apprend en retour de leurs expériences. L'Institut a ainsi entamé plusieurs nouvelles collaborations sur le « Budget Vert » au cours des douze derniers mois, au Costa Rica et avec près de vingt Etats membres de l'Union Européenne. Et I4CE est fier d'annoncer que le Maroc et la Pologne disposent désormais de leurs propres Panorama des financements climat !

- I4CE Clubs : Dès sa création, et même avant qu'il prenne le nom I4CE et change de statut, l'Institut a créé des lieux de dialogue : des lieux de controverse parfois mais aussi - et surtout - d'échange d'expériences et d'informations. I4CE vient ainsi de fêter les 5 ans de l'Initiative Climate Action in Financial Institutions, dont il assure le secrétariat scientifique. Une initiative qui rassemble désormais plus de 60 institutions financières publiques et privées qui désirent apprendre les unes des autres. Malgré la crise sanitaire, les réunions entre ces paires n'auront jamais été aussi nombreuses que lors des douze derniers mois.

Les Clubs "Climat Agriculture" et "Carbone Forêt Bois" ont également continué à se réunir, en visioconférence la plupart du temps. Et ils ont également célébré des anniversaires : 8 ans pour le premier, 10 ans pour le second ! A cette occasion, le système d'inscription a été revu pour permettre aux plus petits acteurs - qu'il s'agisse d'entreprises, d'organismes scientifiques ou encore d'ONG - de participer aux Clubs et ainsi de monter en compétences et de comprendre les évolutions réglementaires et leurs impacts pour les secteurs alimentaires et forestiers.

## Faits caractéristiques

### Évènements significatifs de l'exercice :

#### Épidémie de la COVID-19 :

L'épidémie de Covid-19 génère depuis le début de l'année 2020 une crise sanitaire mondiale et a conduit les autorités françaises, après la déclaration par l'OMS de cette épidémie en tant que pandémie, à prendre des mesures exceptionnelles. Cette situation a contraint notre association à mettre en place des mesures de sauvegarde sanitaires, de manière à protéger nos salariés tout en maintenant notre activité.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable sur les informations à mentionner dans l'annexe, nous constatons que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact négatif sur notre activité en raison du secteur sur lequel nous intervenons.

La pandémie est toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels et il est difficile d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Nous estimons néanmoins que cette situation n'est pas en mesure de remettre en cause le principe de continuité de notre exploitation sur notre prochain exercice.

#### Changement d'adresse d'exploitation :

L'association I4CE a déménagé, le 28/04/2021, dans de nouveaux locaux situés à l'adresse suivante :  
30 rue de Fleurus  
75006 Paris

#### Nouveau président :

Election de Jean Pisani-Ferry, 25 janvier 2021, comme Président de l'association.

### Faits postérieurs à la clôture :

La guerre en Ukraine qui sévit depuis le 24 février 2022 pourrait affecter l'environnement économique de l'association. Bien que celle-ci n'ait aucune exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine, ces événements pourraient avoir des conséquences négatives sur l'activité de l'association, sa situation financière, sa trésorerie, son résultat. A la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité d'I4CE n'est pour autant survenu.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		39 747		39 747
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 823	27 904		105 727
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>77 823</b>	<b>67 651</b>		<b>145 474</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	40 842	28 779	40 800	28 821
<b>Immobilisations financières</b>	<b>40 842</b>	<b>28 779</b>	<b>40 800</b>	<b>28 821</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>118 665</b>	<b>96 430</b>	<b>40 800</b>	<b>174 295</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		3 594		3 594
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 536	4 423		75 959
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>71 536</b>	<b>8 017</b>		<b>79 553</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>71 536</b>	<b>8 017</b>		<b>79 553</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 888 551 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	28 821		28 821
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 838 640	2 838 640	
Autres	9 530	9 530	
Charges constatées d'avance	11 560	11 560	
<b>Total</b>	<b>2 888 551</b>	<b>2 859 730</b>	<b>28 821</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les postes " clients et comptes rattachés" et "Autres" correspondent aux subventions ou cotisations accordées par nos partenaires mais non encore réglées.

### Produits à recevoir

	Montant
FAE - FACTURES À ÉTABLIR	13 667
<b>Total</b>	<b>13 667</b>

## Notes sur le bilan

## Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	23 166		17 166	6 000
<b>Total</b>	<b>23 166</b>		<b>17 166</b>	<b>6 000</b>
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			17 166	
Financières				
Exceptionnelles				

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de repr					
Fonds propres avec droit de repr	533 840				533 840
Ecart de réévaluation					
Réserves	830 467	380 067			1 210 534
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	380 067	-380 067	191 595		191 595
Situation nette	1 744 374		191 595		1 935 969
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commod					
<b>TOTAL</b>	<b>1 744 374</b>		<b>191 595</b>		<b>1 935 969</b>

Les fonds associatifs, pour un total de 1 935 968 € correspondent aux fonds propres d'un montant de 533 840 € apportés avec droit de reprise de la CDC (ex CDC Climat) lors de l'apport partiel d'actifs auxquels se rejoutent le cumul des ressources non utilisées depuis l'origine de l'association pour 1 210 534 € et du résultat de l'exercice pour un montant de 191 594 €.

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	104 260	14 851			119 111
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>104 260</b>	<b>14 851</b>			<b>119 111</b>
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		14 851			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 980 376 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	399	399		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 069	81 069		
Dettes fiscales et sociales	712 782	712 782		
Dettes sur immobilisations et comptes Produits constatés d'avance	1 186 125	1 186 125		
<b>Total</b>	<b>1 980 376</b>	<b>1 980 376</b>		

Le poste "Dettes fournisseurs et comptes rattachés" correspondent pour 25 457 € aux fournisseurs non réglés et pour 55 612 € à des factures non parvenues.

Le poste "Dettes fiscales et sociales" ne comprend pas l'impôts sur les bénéfices sur l'exercice 2021.

L'association peut développer des activités lucratives lorsqu'elle est sollicitée par un organisme pour une prestation. L'association n'a pas de démarche commerciale. Ces activités lucratives sont sectorisées afin de les isoler des activités non lucratives. Elles seules sont assujetties aux impôts commerciaux.

Les activités lucratives restant accessoires (environ 0.3 % des ressources de l'année) et dissociables des activités principales non lucratives, le caractère non lucratif d'ensemble de l'organisme et la gestion désintéressé de l'association ne sont pas contestés.

Le tableau des dettes présenté plus haut énumère chacun des postes du passif d'I4CE. La rubrique "Produits constatés d'avance" ne doit pas être considérée comme un poste de dettes mais plutôt comme une réserve de différences temporelles. Son objectif est de rattacher les ressources d'I4CE à l'exercice de référence.

## Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Provisions réglementées Total I</b>				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	104 260	14 851		119 111
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>Provisions risques et charges Total II</b>	<b>104 260</b>	<b>14 851</b>		<b>119 111</b>
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients	23 166		17 166	6 000
Autres dépréciations				
<b>Dépréciations Total III</b>	<b>23 166</b>		<b>17 166</b>	<b>6 000</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>127 426</b>	<b>14 851</b>	<b>17 166</b>	<b>125 111</b>
Dotations et reprises d'exploitation		14 851	17 166	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	55 612
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	399
DETTES PROVISIONNÉES CP/RTT/CP SUP	3 879
PROVISION CET	110 359
PROVISION PVO	133 110
PROVISION INTERESSEMENTS	99 129
PROVISION ABONDEMENTS	64 480
CHARGES SOCIALES S/ CP/RTT/CP SUP	2 382
CHARGES SOCIALES S/CET	63 677
CHARGES SOCIALES S/ PVO	38 612
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	17 997
CAP - FORMATION CONTINUE	7 366
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	10 765
<b>Total</b>	<b>607 768</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	11 560		
<b>Total</b>	<b>11 560</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA - COTISATIONS CLUBS	5 000		
PCA - PRESTATIONS SERVICES EXPERTISE	9 625		
PCA - SUBVENTIONS D'EQUILIBRE	1 171 500		
<b>Total</b>	<b>1 186 125</b>		

Le poste "produits constatés d'avance" est constitué des cotisations financières de clubs pour 5 000 €, d'une prestation de service pour 9 625 € ainsi que de quatre conventions de financement (CDC, AFD, GRDF, CARASSO) pour 1 171 500 €. Celles-ci couvrent l'exercice 2022.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

Les produits de l'exercice s'élèvent à 4 613 403 € au 31/12/2021. Une partie de ces ressources est constituée de subventions de fonctionnement permettant à I4CE de couvrir ses charges et frais divers. Sur l'exercice 2021, I4CE a perçu 1 325 000 € de la Caisse des Dépôts, 375 000 € de l'AFD et 250 000 € de CDG Développement avant déduction de la retenue à la source de 25 000 € réalisée au Maroc

Les charges de l'exercice s'élèvent à 4 421 808 €. Elles comprennent notamment:

- Salaires et traitements : 1 651 920 €
- Charges sociales : 962 346 €
- Location et charges locatives : 133 534 €
- Sous-traitance : 4 877 €
- Taxe sur les salaires : 167 284 €

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 28 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	10	17	27	27
Employés		1	1	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

### Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 24 640 € en 2021, il étaient ventilés de la manière suivante :

- Honoraires légaux : 16 960 €
- Honoraires contractuels : 7 680 €

### Contributions volontaires

I4CE a bénéficié de la mise à disposition d'un expert par la banque de France depuis le 1er juillet 2018 dans le cadre d'un mécénat de compétences. Cette prestations de service à pris fin en mai 2021.

### Retenue à la source

Le poste Impôts sur les bénéfices présent dans le compte de résultat fait état de 25 000 € relatifs à la retenue à la source au Maroc issue d'une subvention octroyée par CDG développement d'un montant de 250 000 €.

## Autres informations

## Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
	A	B	C		D	A + B - C + D	
<b>Subvention d'exploitation</b>							
CLIMNVEST	17 354		17 354			0	
LIFE AFFAP	201 390	95 502	46 949			249 343	
ADEME - FINADAPTER	50 813	190 775	50 813			190 775	
AFD	39 100		39 100			0	
MINISTÈRE TRANSITION ÉCOLOGIQUE	10 000		10 000			0	
FEADER	10 918		10 918			0	
EXPERTISE FRANCE	0	91 534	0			91 534	
H2020	0	364 069				364 069	
<b>Sous total</b>	<b>329 575</b>	<b>741 880</b>	<b>175 134</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>896 321</b>	
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>							
ECF PANDRAMA	77 623	202 000	77 623			202 000	
EBRD	175 000		70 000			105 000	
FRANSYLVIA	7 544		7 544			0	
SFIL	0	38 000				38 000	
<b>Sous total</b>	<b>260 167</b>	<b>240 000</b>	<b>155 167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>345 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>589 742</b>	<b>981 880</b>	<b>330 301</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 241 321</b>	

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. Les fonds restant à engager en fin d'exercice correspondent à la partie des fonds collectés affectée par le donateur sur un projet et non utilisée à la clôture de l'exercice. Ils figurent au passif du bilan sous le libellé « fonds dédiés ».